



DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
CANTON DE COMBOURG
COMMUNE DE LONGAULNAY

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 juillet 2016 à 20 H 00

L'an deux mil seize, le vingt-six juillet, le Conseil Municipal de la commune de LONGAULNAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David BUISSET, Maire.

Présents : M. BUISSET David, M DEFFAINS Mickaël, Mme BRANDILY Geneviève, M RENAULT Alain, Mme VAUQUENU Mélanie, Mme PEUVREL Mireille, M ROUAULT Dominique, M LEFAUCHEUR Guy, M ROZET Claude, M ROUILLE David, Mme GROSSET Christèle, Mme GROSSET Audrey.

Absents excusés : M. MAHE Olivier, Mme DUFOUIL Christiane, M BOUGARD Frédéric.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame Mireille PEUVREL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2016 à l'unanimité.

Délibération n°29/2016

OBJET : CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LE PROJET DE REHABILITATION DE L'ÎLOT DE LA SALLE POLYVALENTE.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la consultation lancée dans le cadre de la désignation d'un architecte pour le projet suscité en objet.

Monsieur le Maire précise que trois bureaux ont été désignés pour l'audition du 25 juillet dernier avec la présence d'un conseiller départemental et de l'architecte conseil.

A l'issue de l'audition, les notes suivantes ont été attribuées :

		Taux + faible/TA UX	X 40	Note Prix	Motivation 10	Méthodologie 15	Planning 15	Note technique après audition	Note Marché = Note prix+note technique
GESLAND HAMELOT	15 895 €	0,31	12,58	12,58	8	28,00	18,00	54,00	66,58
SOUBEYRAND	5 000 €	1,00	40,00	40,00	8	16,57	9,86	34,43	74,43
Atelier 56 S	9 000 €	0,56	22,22	22,22	8	28,00	18,00	54,00	76,22

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- DECIDE de retenir le cabinet Atelier 56 S de Rennes pour un montant de 9 000 € H.T.
- SOLLICITE une subvention dans le cadre du Fonds de Soutien Territoriale auprès du Conseil Départemental.
- SOLLICITE une subvention dans le cadre du Fonds de concours de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique.
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif.
- AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Délibération n°30/2016

OBJET : AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'un aménagement d'une aire de jeux près de l'étang communal.

Plusieurs entreprises ont été consultées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- DECIDE de retenir le Groupe Kaso pour un montant de 13 055 € H.T.
- SOLLICITE une subvention dans le cadre du Fonds de concours de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique.
- AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

La séance est levée à 09 h 30

D. BUISSET	D. ROUAULT	M. DEFFAINS	A. GROSSET
G. BRANDILY	G. LEFAUCHEUR	M. PEUVREL	C. GROSSET
C. ROZET	M. VAUQUENU	A. RENAULT	D. ROUILLE

Date d'affichage : 01 août 2016.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé.

Le Maire,
David BUISSET